



Réunion de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du 9 avril 2008

SYNTHÈSE

La formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie s'est réunie le 9 avril 2008 sous la présidence de Thierry Noblot. Après une présentation du bilan du programme à moyen terme précédent, la réunion a été consacrée aux grandes orientations du programme pour les cinq années à venir. Un point a été fait sur les perspectives d'évolution des enquêtes de branche déléguées aux organismes professionnels agréés (OPA) dans le cadre du programme Fusain et, en particulier, sur la démarche de concertation entreprise par le Sessi. Les sept enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable.

Jean Coiffard a tout d'abord présenté **le bilan du programme à moyen terme 2004-2008** marqué pour l'industrie par des investissements lourds liés à la refonte des statistiques d'entreprises avec l'utilisation des sources administratives (Resane), la révision de la nouvelle nomenclature d'activités (rev2) et les améliorations des statistiques de court terme. Le nouveau partage des tâches entre les organismes professionnels agréés (OPA) et la statistique publique et entre services statistiques de ministère constitue un fait marquant de la période comme la progression importante des enquêtes de conjoncture grâce à la généralisation progressive de la collecte par internet. Les enquêtes thématiques ont été plus européennes et plus intersectorielles autour des technologies de l'information et de la communication, de l'immatériel et de l'innovation. Enfin, la prise en compte de la dimension groupe avec les travaux réalisés par le groupe de travail sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes a été au premier rang des préoccupations.

Daniel Desaulty et Jean-Philippe Grouthier, rapporteurs de la formation, ont ensuite proposé des **orientations du moyen terme 2009-2013**. Les grands travaux du moyen terme précédent vont fortement impacter l'ensemble de la statistique d'entreprises dans les cinq ans à venir. Ainsi pour les enquêtes de conjoncture, avec le changement de nomenclature il sera nécessaire de publier les séries selon les deux nomenclatures, ancienne et nouvelle, jusqu'en 2010. Pour les statistiques structurelles annuelles, la mise en œuvre progressive de Resane avec la prise en compte des groupes, la rénovation de l'enquête sur les liaisons financières, le changement de nomenclature va probablement induire des ruptures de séries pour lesquelles il s'agira de mettre en place un accompagnement spécifique pour les utilisateurs. La formation s'est félicité de l'amélioration de la pertinence des statistiques relatives aux secteurs industriels. Elle a enregistré que les changements de concepts comme de nomenclature vont induire des modifications sensibles dans les statistiques publiées et souhaite qu'un bilan soit fait de l'impact des ces différents changements. Concernant les enquêtes thématiques, la plupart résultent d'engagements vis-à-vis des comptes nationaux ou de règlements européens, il s'agira de maintenir un équilibre entre les enquêtes résultant d'engagements et les enquêtes réellement thématiques correspondant à des demandes particulières. Les enquêtes consacrées à l'énergie connaîtront les évolutions les plus importantes dans le prochain moyen terme. Enfin, le moyen terme 2009-2013 poursuivra, dans tous les services enquêteurs, la montée en charge quantitative et qualitative de la collecte par internet.

Les deux rapporteurs ont ensuite précisé les **avant-projets de programme 2009**. L'année 2009 étant la première année de mise en œuvre du dispositif conçu dans le cadre de Resane, le Scees devra abandonner l'Enquête Annuelle d'Entreprise dans l'industrie agro alimentaire au profit de l'Enquête Structurelle Annuelle (ESA) et donc adapter son système d'information. Pour le Sessi, il s'agira de passer à l'Enquête Annuelle de Production (EAP).

Pour la mise en place de l'EAP, Yves Robin a fait **le point sur les perspectives d'évolution des enquêtes de branche déléguées aux organismes professionnels agréés (OPA)** dans le cadre du programme Fusain. La démarche de concertation entreprise par le Sessi avec les OPA doit se traduire par la reprise des

enquêtes annuelles ou trimestrielles de branche par le Sessi, sous la forme de l'Enquête Annuelle de Production (EAP). Le groupe de travail, constitué dans ce but, doit achever ses travaux avant l'été. Les enquêtes annuelles de branches sont supprimées, excepté quelques cas particuliers sur des domaines très précis que sont les enquêtes réalisées par l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) et les enquêtes sur l'énergie. Pour l'UNICEM, un examen pour avis d'opportunité est réalisé lors de cette réunion. Par contre, l'Observatoire de l'Energie, producteur des enquêtes sur l'énergie, devant faire l'objet d'une réorganisation, ce point sera examiné lors d'une prochaine réunion de la Formation. Les enquêtes trimestrielles de branches ne portant uniquement que sur le champ de l'industrie manufacturière, sont donc peu nombreuses et concernent principalement le domaine de la mécanique. La décision de les supprimer a été approuvée dans bon nombre de cas, mais quelques syndicats professionnels ont néanmoins émis le souhait de poursuivre tout ou partie de leurs enquêtes trimestrielles qu'elles ont présenté lors de cette réunion. Les enquêtes mensuelles ne sont, en principe, pas concernées par le nouveau dispositif. Pour la mise en place de l'EAP, le Sessi a donc proposé un nouveau projet d'arrêté d'agrément aux OPA qui est en cours de finalisation afin que le nouveau dispositif entre en application le 1^{er} janvier 2009.

L'**Enquête Annuelle de Production (EAP)** est présentée par Jean-Philippe Grouthier pour avis d'opportunité. Celle-ci se substitue au volet « description de l'activité » de l'EAE, aux enquêtes de branches, ainsi qu'aux enquêtes auprès des petites entreprises industrielles. Ainsi, l'EAP intègre l'ensemble des entreprises industrielles dans un dispositif commun de suivi.

Trois autres enquêtes, liées à la mise en place de l'EAP, sont également présentées.

- Pour **les enquêtes annuelles de branche de l'UNICEM**, la fédération évoque deux raisons à leur maintien : d'une part, ces enquêtes sont menées au niveau des établissements, ce qui permet d'obtenir des données locales et départementales nécessaires, en particulier, pour l'établissement d'un certain nombre de documents d'urbanisme, tels que les schémas départementaux des carrières. D'autre part, ces enquêtes comportant une segmentation par substance, les données obtenues permettent une meilleure analyse des enjeux environnementaux liées aux activités extractives.
- Concernant **les enquêtes trimestrielles de branches « roulements » et « engrenages, organes de transmission » de l'ARTEMA** (Association des Roulements, des Transmissions, de l'Étanchéité et la Mécatronique Associée), la nécessité d'un maintien par types de produits s'explique pour les roulements fortement sujets à la contrefaçon et pour les transmissions mécaniques au besoin d'avoir des chiffres homogènes concernant la production française ce qui n'est pas le cas dans les enquêtes mensuelles produites à partir d'une représentativité donnée.
- Enfin, l'**enquête trimestrielle de branche « matériels de pesage » du COFIP** (Comité Français des Industriels du Pesage). Le niveau de détail est nécessaire aux différents secteurs d'activité concernés (pesage domestique, commercial, industriel, médical, etc.) qui peuvent ainsi réagir tous les trimestres et se situer par rapport à l'évolution générale du marché.

Jean-Pierre Le Gléau a apporté des précisions concernant le cadre juridique de ces trois enquêtes. En effet, ces enquêtes ne sont pas présentées par des organismes publics. Cependant, le décret qui organise le fonctionnement du Cnis inclut dans les services producteurs, les organismes privés assurant, par accord avec les services publics, la collecte ou l'exploitation des données économiques et sociales.

Claire Lefebvre a demandé le renouvellement de l'avis d'opportunité pour **l'enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens** menée par la Direction générale des douanes et des droits indirects. L'enquête a été déjà menée en 2000 et 2005. Seule enquête menée par la DGDDI, elle permet d'interroger les entreprises sur la monnaie de facturation des échanges, les données administratives ne permettant pas de le faire. Les données recueillies permettent également de calculer une balance commerciale globale FAB-FAB et sont utilisées par la Banque de France pour distinguer les échanges de biens des échanges de services et par l'Insee pour les comptes nationaux.

Daniel Desaulty a demandé également le renouvellement du **dispositif des enquêtes de branche dans les IAA** faisant l'objet d'un rapport annuel « Charte de qualité ».

Chacune de ces 7 enquêtes a obtenu **un avis d'opportunité favorable** de la formation.